

Paris, le 18 avril 2019

En amont de son Assemblée Générale 2019 qui se tiendra le 6 mai prochain, Chargeurs souhaite apporter les précisions suivantes relatives aux dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

- Le conseil d'administration n'a pas l'intention d'utiliser ses délégations pour intéresser les mandataires sociaux.
- Le conseil d'administration a l'intention, pour les futures attributions, de prévoir des critères de performance comparables à ceux qui ont été retenus pour les attributions précédentes :
 - atteinte de performances quantitatives collectives, mesurées par le résultat opérationnel courant budgété, et
 - atteinte de performances individuelles, correspondant pour chaque bénéficiaire à leur contribution directe à la réussite du Programme Game Changer.
- Le degré ambitieux des objectifs de performance s'illustre par le fait que, lors du premier plan d'attribution, seules 54 % des actions ont pu être acquises.